

L'ingéniosité sans limite des escrocs

Des vignettes Crit'Air de contrebande



L'ingéniosité sans limite des escrocs

Un site Internet, crit-air.fr, vend actuellement des vignettes anti-pollution à 19,85 euros. Il s'agit d'une arnaque repérée et rapportée, lundi 9 janvier, par France 3 Alpes. Obligatoires à partir du 16 janvier à Paris, les vignettes "Crit'Air" coûtent en réalité 4,18 euros. Elles sont à commander sur le site officiel mis en place par le ministère de l'Environnement, certificat-air.gouv.fr.

Des vignettes pour classer les véhicules pollués

Six vignettes ont été imaginées, de différentes couleurs en fonction du niveau de pollution. Elles vont du vert pour les véhicules électriques, hybrides et à hydrogène, au gris pour les voitures diesel d'avant 2000.

Cette vignette de couleur collée sur le pare-brise ou sur la fourche d'une moto permet d'identifier les véhicules selon leurs émissions d'oxydes d'azote et de particules. L'objectif est de mieux cibler les véhicules admis ou non à rouler au quotidien et lors des cas de pic de pollution.



À partir du 16 janvier, ces vignettes seront obligatoires. Elles indiquent le niveau de pollution de chaque véhicule. Pour l'instant, 950 000 demandes ont déjà été effectuées, selon le ministère de l'Écologie et certaines sont même déjà collées derrière les pare-brises. Les vignettes sont classées par couleur, du plus sombre au plus clair.

Dans Paris intra-muros, à partir de lundi, la vignette est obligatoire pour circuler de 8 heures à 20 heures et en semaine, l'absence d'une vignette Crit'Air sur un véhicule sera punie d'une amende, allant de 68 à 135 euros. Les contrôles routiers risquent de se faire plus fréquents dans les prochains jours. Les policiers scruteront les pare-brises des automobilistes à la recherche des pastilles.